

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX19300360903866-07TPE01

SARL NGD

**28 RUE DES PHILIPS
46220 PRAYSSAC**

Facture du 12/07/2025 n° 10230736224



Electricité

Montant Hors TVA	2 312,47 €
Montant TVA (payée sur les débits)	444,65 €

Facture TTC

2 757,12 €

Montant total à payer (TTC)

2 757,12 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 12/09/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 21/10/2025
- Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3799993077**
Compte commercial : 1-7DQ6LKD

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 835273772

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 36kVA

Nom du client

SARL NGD

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23405499256643
28 RUE DES PHILIPS
46220 PRAYSSAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	2 757,12 €
à partir du :	28/07/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00489345323 XX

Détail de votre facture du 12/07/2025 n° 10230736224

Document à conserver 10 ans

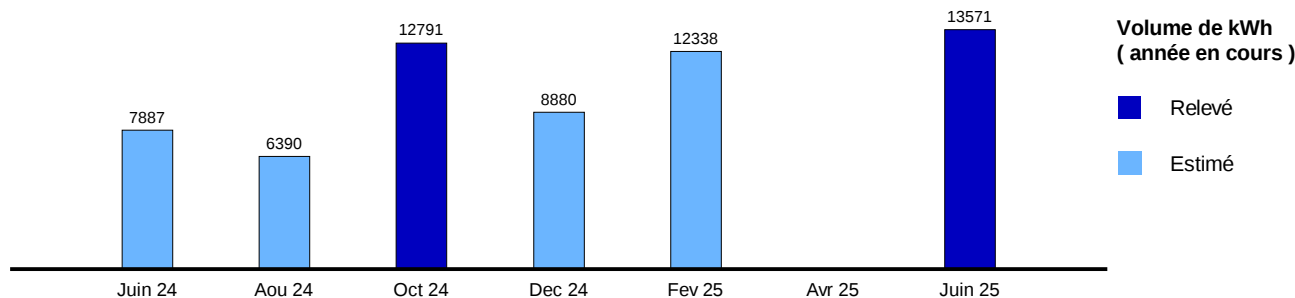
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 36kVA
Réf. de votre contrat 1-7DPIECF
Prix réglementés
Souscrit depuis le 16/03/2018

Données Point de Livraison

28 RUE DES PHILIPS 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23405499256643

Evolution de la consommation facturée en kWh

Volume de kWh
(année en cours)

■ Relevé
■ Estimé

Total EDF Electricité *		1 815,83 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	83,78 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/07/2025 au 31/08/2025	41,89 €/mois	83,78 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 13 571 kWh Prix unitaire HT	1 732,05 € Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 21/02/2025 au 13/06/2025	8 406 kWh 13,760 c€/kWh	1 156,67 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 21/02/2025 au 13/06/2025	5 165 kWh 11,140 c€/kWh	575,38 € 20,00 %
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 179,22 €, et la part variable est de 608,06 €			

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)		INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		496,64 € Hors TVA	
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 21/02/2025 au 13/06/2025	13 571 kWh	3,37000 c€/kWh
	du 21/02/2025 au 14/06/2025	179,22	21,93 %
			457,34 € 20,00 %
			39,30 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		2 312,47 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	444,65 €
TVA à 5,50%		123,08 €	6,77 €
TVA à 20,00%		2 189,39 €	437,88 €
Total TTC pour ce site		2 757,12 € TTC	

Données de comptage

Identifiant de comptage : 437 Type de compteur : Compteur Bleu Electronique
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 1H30-7H30 12H30-14H30
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	277938 le 21/02/2025	288603 le 18/05/2025
Heures creuses	134987 le 21/02/2025	140238 le 18/05/2025
Heures pleines	288603 le 18/05/2025	286344 le 14/06/2025
Heures creuses	140238 le 18/05/2025	140152 le 14/06/2025

SARL NGD**Détail de votre facture du 12/07/2025 n° 10230736224****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 36kVA
Réf. de votre contrat 1-7DPIECF
Prix réglementés
Souscrit depuis le 16/03/2018

Données Point de Livraison

28 RUE DES PHILIPS 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23405499256643

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

L'accise sur l'électricité augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

